**MOUVEMENT INTERACADEMIQUE 2022 : c’est parti !**

Compte tenu de la complexité du mouvement inter, pour vous aider dans votre projet de mutation ou d’affectation (élaboration de la meilleure stratégie, calcul de barème, pièces justificatives, calendrier) contactez les élus de la CGT Educ’action Nancy-Metz

Vous pouvez les joindre tous les jours par téléphone pour des réponses à vos interrogations :

ALAOUI Xavier  : 06.80.60.33.23 Elu CAPA

PRINZ Catherine  : 06.85.27.39.17 Elue CAPA

KUGLER Philippe  : 06.85.12.91.94 Secrétaire académique

**Vous pouvez également nous écrire à :** **eluscapa.nancy-metz@cgteduc.fr**

**Les opérations du mouvement inter :**

* Saisie des vœux (candidature au mouvement)

**Du 9 novembre 12h au 30 novembre 2021 12h**

Elle se fait via **le serveur "I-Prof", accessible par**[**PARTAGE**](https://id.ac-nancy-metz.fr/login/ct_logon_mixte.jsp?CT_ORIG_URL=http%3A%2F%2Fpartage.ac-nancy-metz.fr%2F)**et** par le portail [ARENA](https://portail.ac-nancy-metz.fr/arena/pages/accueill.jsf) **:**

* **menu "Gestion des personnels",**
* **puis  i-prof assistant carrière**
* **puis rubrique "les services" puis SIAM.**
* Publication de la note de service le 28 octobre

 [**BO spécial n°6 du 28 Octobre 2021**](https://educ-action-lor-cgt.fr/wp-content/uploads/2021/11/BO_SPE_6_1422266.pdf)

**→ Règles et procédures**

Le BO définit les règles et les procédures du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants, des personnels d’éducation et des psychologues de l’Education nationale.

* Le 1er décembre : **NOUVEAUTE !!!** Les formulaires de confirmation de demande de mutation seront à télécharger sur I-Prof SIAM. Il vous appartiendra de la compléter, la rectifier si besoin et la transmettre à votre Chef.fe d’établissement ou de service avec les pièces justificatives nécessaires à justifier des bonifications demandées. Vérifiez bien la saisie de vos vœux et les bonifications accordées. **Gardez-en une copie !**
* Le 3 décembre : Date limite de dépôt des dossiers de demande de bonifications prioritaires présentés par les personnels sollicitant un changement d’académie au titre du handicap. Le dossier est adressé sous pli confidentiel au rectorat de l’académie de Nancy-Metz à l’adresse suivante : ce.medecine-prevention@ac-nancy-metz.fr
* Le 8 décembre : Date limite de remontée au Rectorat (services de la DPE) des formulaires de confirmation de demande de mutation avec les PJ. Cette opération est faite par les Chef.fes d’établissement ou de service.
* Du lundi 10 janvier au mardi 25 janvier 2022 : Affichage des barèmes calculés par l’administration sur SIAM I-Prof.
* Du mardi 11 janvier au mardi 25 janvier 2022 : Demande de rectification de barème. Vous pouvez adresser une demande de correction de votre barème à votre service gestionnaire.
* Du jeudi 27 janvier au lundi 31 janvier 2022 : Consultation des barèmes définitifs.
* Vendredi 11 février 2022 : Date limite des demandes tardives et modification de participation au mouvement inter.
* Jeudi 3 mars : Début des résultats du mouvement interacadémique.

Vous trouverez toutes les explications dans notre publication nationale :

[**PEF Spécial Mutations 2022**](https://educ-action-lor-cgt.fr/wp-content/uploads/2021/11/PEF_MUTATIONS_2022_nov_2021.pdf)

Pour que votre demande de mutation soit suivie par les élu.es CGT Educ’action vous devez remplir et nous renvoyer le dossier de suivi de mutation :

[DOSSIER SYNDICAL DE MUTATION :](https://educ-action-lor-cgt.fr/wp-content/uploads/2021/11/Dossier_syndical_mvt_inter_et_specifique.pdf)

  [En ligne](%20En%20ligne) [Sur papier](https://educ-action-lor-cgt.fr/wp-content/uploads/2021/11/Dossier_syndical_mvt_inter_et_specifique.pdf)

 [Coordonnées académiques de la CGT Educ’ation ou coordonnées des SDEN](https://www.cgteduc.fr/index.php/le-syndicat-topmenu-58/nos-coordonnees-locales)

 Les tables d’extension pages 81 à 84 du [**BO spécial n°6 du 28 Octobre 2021**](https://educ-action-lor-cgt.fr/wp-content/uploads/2021/11/BO_SPE_6_1422266.pdf)

* Cas particuliers des enseignants de STI (certifié.es ou agrégé.es) :

En fonction de leur corps et de leur discipline de recrutement, les enseignants peuvent solliciter leur mobilité dans différentes disciplines. L’ensemble des disciplines est regroupé dans 4 disciplines mouvement :

Voir pages 48 et 49 du [**BO spécial n°6 du 28 Octobre 2021**](https://educ-action-lor-cgt.fr/wp-content/uploads/2021/11/BO_SPE_6_1422266.pdf)

* Mouvement spécifique (SPEN) ou sur poste à profil (POP) :

Titulaires ou stagiaires, vous pouvez postuler sur un poste spécifique ou un poste à profil sous certaines conditions. Les affectations sur ces postes sont prononcées au vu des dossiers personnels des candidats. Ils se font hors-barème et se multiplient au fil des ans. Ils permettent d’individualiser les carrières et de donner davantage de prérogatives aux chef·fes d’établissement ou aux corps d’inspection qui valident ou pas votre candidature.

Cette année, le ministère a introduit une expérimentation sur ce qu’on appelle les postes POP (postes à profil) pour des établissements ayant un projet particulier, ou rencontrant une situation particulière (ruralité, territoires isolés, éducation prioritaire). Ils sont au nombre de 250 environ pour le premier degré et de 500 pour le second degré. Ils comportent des conditions particulières.

En cas de pluralité de demandes, l’affectation sur poste spécifique est prioritaire.

La procédure pour participer aux mouvements sur postes (SPEN et POP) est là encore dématérialisée.
Pour présenter votre candidature, vous devez, quel que soit le mouvement, au préalable, enrichir votre CV : c'est l'étape la plus importante dont dépend la valorisation de votre candidature. N'hésitez pas à enregistrer le maximum de rubriques car c'est à partir de ces éléments que votre dossier sera étudié.

 Attention ! Ce mouvement procède d’un calendrier un peu particulier.

|  |
| --- |
| **MOUVEMENT SPECIFIQUE NATIONAL (SPEN)** |
| Consultez la liste des postes vacants proposés avant de saisir vos vœux dans l'application. Vous pouvez également formuler des vœux qui n'apparaissent pas dans la liste notamment sur des zones géographiques. Des postes se découvrent vacants au cours de la préparation des mouvements et vous augmentez vos chances d'obtenir satisfaction.Rédigez une lettre de motivation que vous joignez à votre demande dans SIAM. Vous pouvez également contacter le :la Chef.fe de l’établissement sollicité pour un entretien et lui transmettre votre dossier. |
| Pour certains mouvements : arts appliqués, un dossier de travaux personnels est également demandé. Il est constitué sous votre responsabilité et vous avez la plus grande liberté pour sa présentation et son contenu. |
| Vous gardez la possibilité de compléter votre candidature par des envois directs à l'inspection générale. Vérifiez bien qu'il n'y a pas de double emploi avec les éléments que vous avez déjà saisis. Veillez à ne pas reconstituer sous forme papier ce que vous avez introduit dans votre CV. |
| **MOUVEMENT SUR POSTES A PROFIL (POP)** |
| Consultez la liste des postes vacants proposés avant de saisir vos vœux dans l'application.Les fiches de postes sont consultables sur le portail education.gouv.fr Rédigez une lettre pour chaque candidature sur poste à profil. Celle-ci devra être transmise à l'adresse figurant dans la fiche de poste. |
| Ce nouveau mouvement sur poste à profil (POP) est ouvert aux personnels d'éducation et aux enseignants, titulaires ou stagiaires.Pour votre candidature sur un poste de ce type, vous candidatez dans SIAM puis vous adressez votre lettre de motivation au plus tard le 30 novembre 12h à l’adresse mail : mvt2022@ac-nancy-metz.fr. |
|  |

ATTENTION : Les enseignants retenus et affectés définitivement dans une académie dans le cadre du mouvement POP seront maintenus trois ans minimums sur le poste. A l'issue de cette période, ils bénéficieront d'une bonification au barème interacadémique. Enfin, si vous obtenez un poste dans le cadre du POP, votre participation au mouvement interacadémique, sera automatiquement annulée.

* D.D.F. (Délégués aux formations professionnelles = Chef.fes des travaux)

Lire la page 16 du [**PEF Spécial Mutations 2022**](https://educ-action-lor-cgt.fr/wp-content/uploads/2021/11/PEF_MUTATIONS_2022_nov_2021.pdf)ou la page 46 du [**BO spécial n°6 du 28 Octobre 2021**](https://educ-action-lor-cgt.fr/wp-content/uploads/2021/11/BO_SPE_6_1422266.pdf)

* Education prioritaire : barèmes pour l’Education prioritaire :

Lire page 19 du[**BO spécial n°6 du 28 Octobre 2021**](https://educ-action-lor-cgt.fr/wp-content/uploads/2021/11/BO_SPE_6_1422266.pdf)OU [**PEF Spécial Mutations 2022**](https://educ-action-lor-cgt.fr/wp-content/uploads/2021/11/PEF_MUTATIONS_2022_nov_2021.pdf)page 10.

Enfin vous trouverez des compléments d’information sur :

 [le site national de la CGT Educ’action](https://www.cgteduc.fr/index.php/carrire-mainmenu-48/mutation-mainmenu-149)